

AVIS DU BUREAU DE LA CLE

Cahier des charges pour les opérations de soutien d'effectifs de saumon

Dans le cadre du PLAGEPOMI du bassin de la Loire, le marché des opérations temporaires de soutien d'effectifs en saumon dans le bassin de la Loire 2014-2016 arrive prochainement à terme. Afin de renforcer l'ancrage territorial de ces opérations, la DREAL de bassin et l'Établissement public Loire consultent les acteurs locaux avant la réécriture d'un nouveau marché pour la période 2017-2019.

L'avis de la CLE du SAGE Sioule a alors été sollicité par mail daté du 7 août 2015 et doit être rendu avant le 30 octobre 2015. Conformément aux règles de fonctionnement de la CLE, le Bureau est compétent pour émettre cet avis. Le dossier a fait l'objet d'une présentation en Bureau le 29 septembre 2015.

A l'issue de cette présentation, les membres du Bureau :

- **Considèrent que le bassin de la Sioule est largement concerné par ces opérations de déversements temporaires de saumon.** En effet, entre le Barrage de Queuille et Jenzat, environ 110 000 alevins de saumon sont déversés sur une vingtaine de secteurs parmi les 46 identifiés comme favorables et pouvant potentiellement accueillir près de 300 000 alevins. L'axe Sioule représente ainsi 16% de la capacité d'accueil du bassin Loire-Bretagne et 25% du bassin de l'Allier.
- **Considèrent que les connaissances actuelles sur le bassin de la Sioule sont insuffisantes pour permettre d'avoir un recul suffisant pour émettre un avis objectif et complet sur ces opérations.** De ce fait, le bureau ne souhaite pas remplir le questionnaire fourni.
- **Soulignent que, dans le cadre du suivi écologique du barrage de Queuille 2016-2020, l'impact des éclusées sur le milieu (hydrologie, morphologie), la qualité des eaux (température, oxygène, ...) et les espèces piscicoles (saumon, frayères, zones d'échouage, ...) sera mieux appréhendé.** Ce suivi est inscrit dans l'arrêté préfectoral portant règlement d'eau du barrage et fait suite à une demande des acteurs locaux qui ont observé qu'en aval du Barrage, les populations de saumon ne correspondent pas à celles attendues.
- **Soulignent que, suite à l'arasement du seuil du Pont de Menat, la capacité d'accueil du radier est significativement accrue.** Les travaux, portés par la Communauté de communes du pays de Menat, se sont déroulés en octobre 2013.
- **Soulignent qu'une station de comptage à saumon est en cours d'installation au barrage de Moulin Breland avec pour objectif une mise en service dès 2016.** Cette station a pour objectif de mieux connaître les flux migratoires de saumon sur l'axe Sioule.

Le Bureau de la CLE du SAGE Sioule émet un
AVIS FAVORABLE AVEC 2 RECOMMANDATIONS
pour l'écriture du futur cahier des charges pour les opérations de soutien d'effectifs de saumon.

Recommandations

- Inscrire une clause de révision des points de déversement et des quantités d'alevins pour permettre, suite aux premiers résultats du suivi écologique du barrage de Queuille, des adaptations en cours de marché.
- Mettre à jour la capacité d'accueil du radier du pont de Menat.

Pascal ESTIER

Président de la CLE

